

## **Informations brèves du CJB (séance du 29 août 2012)**

*La Neuveville, le 31 août 2012*

### **Composition des sections**

Suite à la démission de Jean-Jacques Schumacher, quatre places sont restées vacantes dans les sections Instruction publique (INS), Justice, affaires communales et affaires ecclésiastiques (JCE), Police, affaires militaires et finances (POMFIN) et Economie publique (ECO). Sur proposition du groupe-libéral radical, le Conseil du Jura bernois (CJB) a attribué à son successeur André Mercerat le siège laissé libre dans les sections INS, JCE et ECO. Le groupe libéral-radical a par contre renoncé à l'un de ses deux sièges au sein de la section POMFIN, qui passe de 8 à 7 membres, ce qui est le minimum prévu par le règlement.

### **Avenir institutionnel**

Le CJB a approuvé, par 16 voix contre 6 et 1 abstention, la modification de la loi sur le statut particulier en vue d'organiser un vote régional sur l'avenir institutionnel du Jura bernois (cf. annexe). Le groupe UDC a voté contre la modification légale, alors qu'une abstention a également été enregistrée. Le CJB a par ailleurs mené une discussion sur la 2<sup>e</sup> phase du processus de règlement de la question jurassienne qui prévoit la possibilité de votes communalistes. Le CJB a également pris connaissance d'un courrier envoyé par la commune de Péry, qui lui reproche d'avoir manqué de « fermeté » et de détermination » pour empêcher un « vote qui a déjà eu lieu ». Le CJB avait expliqué en juin dernier dans une lettre aux communes les raisons de son feu vert au lancement du processus.

### **Autres dossiers**

Dans sa séance du 29 août 2012, le CJB a également :

- approuvé la révision des lois sur la police et sur la police cantonale qui règlent notamment le cadre pour les recherches effectuées sous une identité secrète (par exemple pour traquer la cybercriminalité) ainsi que les interventions de policiers hors de l'exercice de leurs fonctions ;
- renoncé à prendre position sur les projets de modification partielle de la loi cantonale introduisant les lois fédérales sur l'asile et les étrangers, ainsi que sur une modification de l'ordonnance de direction sur les communes concernant l'introduction du nouveau modèle comptable harmonisé ;
- pris position sur les projets de révision de l'ordonnance sur le Fonds du sport et de nouvelle ordonnance sur les activités culturelles ;

- désigné Mme Paulette Sunier, de Nods ainsi que MM. Tom Gerber, de Reconvilier, et Pierre Mercerat, de Court, en tant que représentants bernois au conseil de la Fondation rurale interjurassienne pour la période 2012-2016 (prolongation du mandat).

## **Annexes**

- Prise de position sur une modification de la loi sur le statut particulier

## **Informations**

Secrétariat général du CJB : 032 / 493 70 73